

Collège Sciences de la santé

Scolarité D.U. Santé

Case 148

146, rue Léo Saignat

CS 61292

33076 BORDEAUX Cedex

DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE

**FORMATION COMPLEMENTAIRE EN GYNECOLOGIE-OBSTETRIQUE
POUR LES MEDECINS GENERALISTES**

3^{ème} Cycle

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales

ARTICLE I : OBJET ET ENTREE EN VIGUEUR

Il est créé à l'Université de Bordeaux, en collaboration avec les Universités Aix-Marseille, Angers, Amiens-Caen-Rouen, Dijon-Besançon, Clermont II, Limoges, Lyon-Saint-Etienne, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Poitiers-Tours, Reims, Rennes et Toulouse à compter de l'année universitaire 2009-2010, un Diplôme Interuniversitaire de Gynécologie-obstétrique pour les médecins généralistes.

Son intitulé est modifié à compter de l'année universitaire 2019-2020 pour devenir « **formation complémentaire en gynécologie-obstétrique pour les médecins généralistes** ».

ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation a pour but de former les médecins généralistes aux diagnostics et traitements en gynécologie et obstétrique.

ARTICLE III : RESPONSABLES

Pour l'Université de Bordeaux :

Professeur Jacques HOROVITZ

jacques.horovitz@u-bordeaux.fr

Docteur Clémence HOUSSIN

clemence.houssin@chu-bordeaux.fr

Professeur Loïc SENTILHES

Secrétariat du Professeur SENTILHES : 05 56 79 55 79

loic.sentilhes@chu-bordeaux.fr

Maternité – Pôle Aliénor d'Aquitaine

Centre Hospitalier Pellegrin

Place Amélie Raba Léon

33076 Bordeaux Cedex

05 56 79 55 52

ARTICLE IV : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION

A) Capacité d'accueil :

Le nombre minimum d'étudiants est fixé à 18 et le maximum à 35.

B) Durée des études et rythme de la formation :

La durée de la formation est d'une année universitaire mais peut être répartie sur deux années consécutives, elle se déroule tous les ans.

C) Enseignement théorique :

Le volume horaire de l'enseignement théorique est de **64h de cours théoriques** + 3h d'ED facultatifs.

L'enseignement est réparti en 3 sessions de 3 jours de novembre à mars.

Les cours se déroulent dans la salle de réunion au sous-sol de la Maternité Aliénor d'Aquitaine du Centre Hospitalier Pellegrin.

Les thèmes suivants seront développés :

- suivi de grossesse normale, suites de couches, allaitement
- principales pathologies de la grossesse : diabète gestationnel, HTA, menace d'accouchement prématuré, RCIU, infections, pathologies endocriniennes...
- dépistage de la trisomie 21
- suivi gynécologique, dépistage, prévention ; contraception ; ménopause
- pathologies gynécologiques et cancéreuses : endométriose, fibrome utérin, prolapsus, cancer du sein, cancer de l'endomètre, kystes ovariens, ...
- prise en charge d'un couple infertile et préservation de la fertilité
- adolescence : suivi gynécologique et suivi de grossesse
- vulnérabilité et maltraitance

D) Stages pratiques obligatoires :

Les stages pratiques consistent en assistance à des consultations spécialisées (au moins 40 vacations) de gynécologie et d'obstétrique ou activité équivalente en PMI, en clinique, au CHU, aux urgences ou salles de naissance, auprès des praticiens libéraux, dans les dispensaires ou autres terrains de stages, etc...

La présence à des consultations pourra être remplacée par une participation clinique équivalente sous forme de gardes ou d'astreintes.

Le consentement des patients est toujours demandé lors du stage pratique en cas de gestes cliniques de l'étudiant.

Une feuille de validation de stage ainsi qu'une attestation écrite du maître de stage seront à remettre à la fin de l'année universitaire.

ARTICLE V : CONDITIONS D'INSCRIPTION

Conditions de titres :

Peuvent être admis à s'inscrire, après autorisation du responsable de l'enseignement :

- Les internes inscrits au DES de médecine générale,
- Les internes inscrits à un DES de spécialités autres que gynécologie-obstétrique ou gynécologie médicale,
- Les Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme de Médecine Générale Français ou de l'Union Européenne ou hors Union Européenne, inscrits au Conseil de l'Ordre en France.

Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).

ARTICLE VI : COUT DE LA FORMATION

Les frais de formation s'élèvent à :

En formation initiale : **350€/an**

En formation continue :

- *En reprise d'études non financée* : **700€/an**

- *En reprise d'études financée* : **1100€/an**

-

Auxquels s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

ARTICLE VII : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

A) Lieu des examens :

Les examens se déroulent dans les locaux de l'université de Bordeaux, sur le site de Carreire.

Une session par an est organisée. La présence en cours est obligatoire.

B) Composition du jury :

Le jury national est composé de représentants de toutes les universités cocontractantes ; le jury régional est composé de responsables du diplôme pour l'Université de Bordeaux.

C) Nature des épreuves :

Un examen écrit national, relevant du jury national, d'une durée de 3 h et noté sur 20, portant sur 6 cas cliniques.

D) Validation :

Pour être déclarés admis,

les candidats doivent obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne à l'épreuve écrite.

Ils doivent avoir réalisé et validé un stage pratique d'environ 40 vacations pendant leur année universitaire.

Le redoublement est autorisé.

La durée du bénéfice de l'écrit est d'un an à la condition de prendre une réinscription administrative pour valider les stages.

ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLOME

Le Diplôme Interuniversitaire de Formation Complémentaire en Gynécologie-obstétrique pour les Médecins Généralistes est délivré aux candidats admis, sous le sceau de l'Université auprès de laquelle ils se sont inscrits et la signature de son Président.

Création : Conseil UFR II du 04/06/2009

C.E.V.U. du 08/07/2009

C.A. du 09/07/2009

Modifications : Conseil UFR Sciences Médicales du 21/02/2011

C.E.V.U. du 10/03/2011

Conseil UFR Sciences Médicales du 17/09/2013

C.E.V.U. du 03/10/2013

Conseil UFR Sciences Médicales du 04/06/2014

Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/07/2014

Conseil UFR Sciences Médicales du 09/05/2017

Conseil du Collège Sciences de la santé du 06/06/2017

Changement d'intitulé et modifications :

Conseil UFR Sciences Médicales du 13/05/2019

Conseil du Collège Sciences de la santé du 28/06/2019

Départ d'un responsable, augmentation du coût de la formation en FC et modifications :
Conseil UFR Sciences Médicales du 29/11/2021
Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/12/2021
(Version 7)

Mise à jour (précisions sur l'enseignement théorique): 17/06/2024
(Version 7-1)

DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE

FORMATION COMPLEMENTAIRE EN GYNECOLOGIE ET OBSTETRIQUE POUR LES MEDECINS GENERALISTES

OBJECTIF GENERAL

Cette formation a pour but de former les médecins généralistes aux diagnostics et traitements en gynécologie et obstétrique.

DUREE : 1 an ; elle se déroule tous les ans.

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 18 à 35 personnes

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent être admis à s'inscrire, après examen de leur dossier et autorisation du responsable de l'enseignement :

- Les internes inscrits au DES de médecine générale,
- Les internes inscrits à un DES de spécialités autres que gynécologie-obstétrique ou gynécologie médicale,
- Les Docteurs en médecine titulaires d'un diplôme de Médecine Générale Français ou de l'Union Européenne ou hors Union Européenne, inscrits au Conseil de l'Ordre en France.

Candidatures en ligne ouvertes jusqu'au 04/11/2024 sur :

<https://ecandidat-diplome-universitaire.u-bordeaux.fr/#!accueilView>

Il conviendra de joindre au dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation.

PROGRAMME

3 séminaires de 3 jours consécutifs de novembre 2024 à mars 2025.

Les thèmes suivants seront développés :

- suivi de grossesse normale, suites de couches, allaitement
- principales pathologies de la grossesse : diabète gestationnel, HTA, menace d'accouchement prématuré, RCIU, infections, ...
- dépistage de la trisomie 21
- suivi gynécologique, dépistage, prévention ; contraception
- pathologies gynécologiques et cancéreuses : endométriose, fibrome utérin, cancer du sein, cancer de l'endomètre, kystes ovariens, ...
- prise en charge d'un couple infertile et préservation de la fertilité

Calendrier 2024-2025 (sous réserve de modifications) :

*séminaire 1 : du 20/11/24 au 22/11/24

*séminaire 2 : du 22/01/25 au 24/01/25

*séminaire 3 : du 26/03/25 au 28/03/25

*un atelier non obligatoire de pose d'implant contraceptif et de dispositif intra-utérin est proposé aux étudiants et aura lieu le mercredi 26/03/25 de 9h à 12h (lieu à définir).

*examen final écrit : juin 2025 (date non définie à ce jour)

LIEU DES ENSEIGNEMENTS : Maternité Aliénor d'Aquitaine, CHU de Bordeaux ; salle de réunion du pôle ORG situé au sous-sol de la maternité (en face du secrétariat du centre DDIANE).

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Il est organisé une seule session d'examen. La présence en cours est obligatoire.

L'examen final repose sur :

- un examen écrit national, relevant du jury national, d'une durée de 3 h et noté sur 20, portant sur 6 cas cliniques. L'examen écrit se déroule dans les locaux de l'université de Bordeaux, sur le site de Carreire.

-un stage pratique de 40 vacations réalisé sur l'année universitaire dans différents services de gynécologie et d'obstétrique, en PMI, en clinique, au CHU, aux urgences ou salles de naissance, auprès des praticiens libéraux, dans les dispensaires ou autres terrains de stages ; le choix du terrain de stage est laissé libre aux étudiants. Une feuille de validation de stage accompagnée d'une attestation du médecin formateur seront à rendre pour valider le stage pratique.

CONDITIONS DE VALIDATION

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir une note supérieure ou égale à la moyenne à l'épreuve écrite et avoir validé le stage pratique.

Le redoublement est autorisé en cas de non validation du stage pratique avec paiement des droits de scolarité.

La durée du bénéfice de l'écrit est d'un an.

COÛT DE LA FORMATION

Les frais de formation s'élèvent à :

-En formation initiale : **350€/an**

-En formation continue :

- *En reprise d'études non financée* : **700€/an**

- *En reprise d'études financée* : **1100€/an**

Auxquels s'ajoutent les droits d'inscription fixés annuellement par arrêté ministériel

RESPONSABLES DU DIPLOME

Pour l'université de Bordeaux :

Professeur Jacques HOROVITZ

Docteur Clémence HOUSSIN

Professeur Loïc SENTILHES

Maternité – Pôle Aliénor d'Aquitaine

Centre Hospitalier Pellegrin

Place Amélie Raba Léon

33076 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 79 55 79

E-mails : jacques.horovitz@u-bordeaux.fr

clemence.houssin@chu-bordeaux.fr

loic.sentilhes@chu-bordeaux.fr